**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 26 MAI 2020**

Le conseil municipal dûment convoqué en date du 18 mai 2020, s’est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie.

**Présents** : Mme AVEILHA, Mme CHAMPAGNE, Mr CORTES, Mme DELAS, Mme DUGALLEIX, Mr FEYRIT, Mme GARDES, Mme GAURON, Mr GENDRE, Mr GOMEZ, Mr MASCOTTO, Mme MOUNARIS, Mr RICAUD, Mme SAADANI, Mr ZGRAJA.

La séance est ouverte à 19h15 par Mme DELAS et Mme GAURON se propose pour être secrétaire de séance.

Mme DELAS commence par une lecture à voix haute de la Charte de l’élu local, puis donne l’ordre du jour.

**DELIBERATION N° 2020/ - OBJET : ELECTION DU MAIRE**

En tant que doyen du conseil, Mr MASCOTTO est désigné pour procéder à l’élection du maire. Il fait l’appel nominal des membres du Conseil, dénombre 15 conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Il invite ensuite le Conseil à procéder à l’élection du Maire par vote à bulletin secret.

Mr GOMEZ et Mme SENAOUI (secrétaire de mairie) sont désignés comme assesseurs.

Premier tour de scrutin : 1 candidat – Madame DELAS Clara

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 7

Mme DELAS Clara obtient 15 voix.

Mme DELAS Clara est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions. Elle prend la présidence de la séance.

**DELIBERATION N° 2020/ - OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE D’ADJOINTS**

Mme Clara DELAS rappelle à l’assemblée que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d’adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de son effectif global soit 4 pour la commune de Mongauzy. Elle propose que le nombre des adjoints soit porté à quatre. Après en avoir délibéré et avoir procédé au vote à main levée, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, accepte cette proposition et fixe le nombre des adjoints à QUATRE.

**DELIBERATION N°2020/ - OBJET : ELECTIONS DES ADJOINTS**

*Au poste de premier adjoint  se présentent comme**candidats : Mr Michel FEYRIT et Mr Fabrice RICAUD.*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Maire à l’élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 7

Mr FEYRIT Michel obtient 13 voix et Mr RICAUD Fabrice obtient 2 voix.

Mr Michel FEYRIT est proclamé premier adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

*Au poste de deuxième adjoint se présentent comme candidats: Mr Jacques GENDRE et Mr Fabrice RICAUD.*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Maire à l’élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 7

Mr GENDRE Jacques obtient 14 voix et Mr RICAUD Fabrice obtient 1 voix.

Mr GENDRE Jacques est proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

*Au poste de troisième adjoint se présentent Sarah: Mme GAURON et Mr RICAUD Fabrice.*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Maire à l’élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 7

Mme GAURON Sarah obtient 12 voix et Mr RICAUD Fabrice obtient 3 voix.

Mme GAURON Sarah est proclamée troisième adjoint et immédiatement installée dans ses fonctions.

*Au poste de quatrième adjoint se présentent: Mr MASCOTTO Jean-Louis et Mr RICAUD Fabrice.*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Maire à l’élection du quatrième adjoint.

Premier tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage blanc ou nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 7

Mr MASCOTTO Jean-Louis obtient 13 voix et Mr RICAUD Fabrice obtient 2 voix.

Mr MASCOTTO Jean-Louis est proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Mme Le Maire explique au conseil que les adjoints vont se réunir pour mettre en place les délégations et que les commissions communales et intercommunales seront mises en place à leur tour, lors du prochain conseil municipal prévu le 11 juin 2020.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.